

	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	Code : Politique
		Version : 04
		Date : 26/10/08
		Page 1 sur 1

Le respect de l'environnement, la lutte contre l'effet de serre et le bien-être des personnes sont des préoccupations majeures pour Rhonalpénergie-Environnement (RAEE), puisqu'ils constituent le cœur de son domaine d'activité : l'utilisation rationnelle de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, ainsi que la mise en pratique des principes du développement durable.

En soutenant ce type de projet, RAEE agit quotidiennement pour l'environnement en Rhône-Alpes. Pour tous ses interlocuteurs : collectivités et toutes autres parties intéressées, RAEE souhaite montrer l'exemple. C'est pourquoi dans le cadre de ses activités, l'association s'engage à perpétuer l'amélioration de sa performance environnementale par :

- Axe 1 : des objectifs d'amélioration continue, mettant en œuvre des actions pour y répondre et assurer le suivi d'indicateurs,
- Axe 2 : le respect des exigences réglementaires et législatives en vigueur et des autres exigences découlant des activités et de l'implantation de RAEE,
- Axe 3 : la lutte contre l'effet de serre et l'économie des ressources naturelles grâce à une utilisation plus rationnelle de l'énergie, de l'eau, ainsi que par l'utilisation de transports moins polluants et par une organisation optimisant les déplacements,
- Axe 4 : le développement d'une politique d'achats favorisant les produits verts, recyclés, recyclables et rechargeables ou issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable,
- Axe 5 : l'amélioration du tri et de la collecte des déchets au sein de RAEE, et la diminution de leur quantité,
- Axe 6 : la mise en œuvre des moyens nécessaires à la prévention des risques de pollution, notamment en réduisant les risques d'incendie,
- Axe 7 : la communication auprès de ses partenaires sur la nécessité de diminuer son impact environnemental.

Pour tenir l'ensemble de ces engagements, un système de management environnemental (SME) est mis en place conformément aux exigences de la norme ISO 14001.

Ce système s'applique aux activités se déroulant dans les locaux de RAEE, aux déplacements du personnel dans le cadre de ses missions, et aux conférences organisées par RAEE dans l'agglomération lyonnaise.

La Direction délègue :

- la mise en œuvre du SME à l'ensemble du personnel, en l'intégrant à des groupes de travail.
- la conduite de ce projet à Valérie BORRONI, coordinatrice du SME.

Le Directeur,
M. Christian LABIE